



Conseil communal de Montanaire

Rapport de la commission

Préavis Municipal No 3 / 2013 **Conseil communal du 5 février 2013**

Autorisations générales pour la législature 2013 – 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Claude-Alain Berzin, Eric Gilliard, Daniel Besson, Frédéric Lin et Laurent Blumenstein (rapporteur), s'est réunie le mardi 29 janvier 2013 à Correvon.

La commission avait pour but d'étudier le préavis pour les autorisations générales pour la législature 2013 – 2016, défini en quatre points.

1. Acquisition et aliénation d'immeubles
2. Constitution de sociétés commerciales
3. Compétences pour dépenses imprévisibles et exceptionnelles
4. Autorisation générale de plaider

Mme la syndique, Véronique Gilliard, responsable du dossier nous a expliqué et détaillé les quatre articles présentés. Elle a répondu aussi à toutes les questions sans s'attarder sur les montants figurants dans les articles, ceux-ci étant étudiés par la commission des finances.

Il ressort très nettement de l'importance de ces autorisations pour permettre à la Municipalité l'acquisition ou l'aliénation d'un bien immobilier dans la limite fixée, de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations ou de fondations, de plaider dans des délais impartis, de réagir et de faire face financièrement à des situations imprévisibles et exceptionnelles, dans les plus brefs délais. Les dépenses exceptionnelles devront respecter les conditions suivantes:

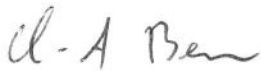
1. La dépense engagée par la Municipalité a un caractère imprévisible
2. Le report de la dépense entraînerait une plus-value significative
3. La dépense engagée sur cette base par la Municipalité est soumise à l'approbation du Conseil lors de la séance suivante.

Toutes les autres dépenses, ne répondant pas à ces critères, devront être soumises et étudiées par le Conseil.

En conclusion, la commission vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les quatre points figurants dans les autorisations générales pour la législature 2013 – 2016.

Pour la commission:

Claude-Alain Berzin



Eric Gilliard



Daniel Besson



Frédéric Lin



Blumenstein Laurent (rapporteur)



Correvon, le 05.02.2013